

25 JUL. 2016

153

Le Premier Ministre

003259

Paris, le 25 JUL. 2016

Monsieur le Président,

En novembre 2014, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté une étude intitulée *Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus invisibles aux plus insidieuses*, rapportée par Mme Pascale Vion au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Au-delà d'un important travail d'inventaire et de mise en perspective des violences faites aux femmes, cette étude dégage de nombreuses pistes et idées fortes. Les territoires ultramarins y font l'objet d'un focus où les violences faites aux femmes sont, pour la plupart des territoires, décrites de façon synthétique. Ce focus a suscité un grand intérêt et de nombreuses réactions dans les différents territoires ultramarins, confortant la nécessité d'approfondir cette analyse.

En effet, au-delà de leur éloignement, les Outre-mer présentent de nombreuses spécificités. D'une part, le partage des compétences entre l'État et les territoires ultramarins doit être pris en considération, notamment dans les collectivités d'outre-mer (COM), et tout particulièrement en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie. Le contexte social, économique et géographique invite d'autre part à un examen différencié. L'insularité pose notamment un certain nombre de problèmes spécifiques d'ordre spatial, économique, social, etc. rendant ainsi difficile l'éloignement du conjoint violent ou le relogement de la victime. Elle constitue un facteur de dissuasion des victimes de porter plainte par crainte de se retrouver face à leurs agresseurs. Les enjeux d'ordre éducatifs, économiques, culturels et sociaux contenus dans la problématique des violences faites aux femmes sont donc majeurs pour les Outre-mer et justifient une étude spécifique.

Une enquête spécifique sur les violences subies et les rapports de genre (VIRAGE) est actuellement en cours de réalisation par l'Institut national d'études démographiques (INED) en Guadeloupe et à la Réunion et a vocation à s'étendre à l'ensemble des départements d'outre-mer d'ici 2019. Aussi, l'étude du CESE se concentrera sur les collectivités de l'article 74, d'autant que la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon de leur souhait de bénéficier d'une telle étude.

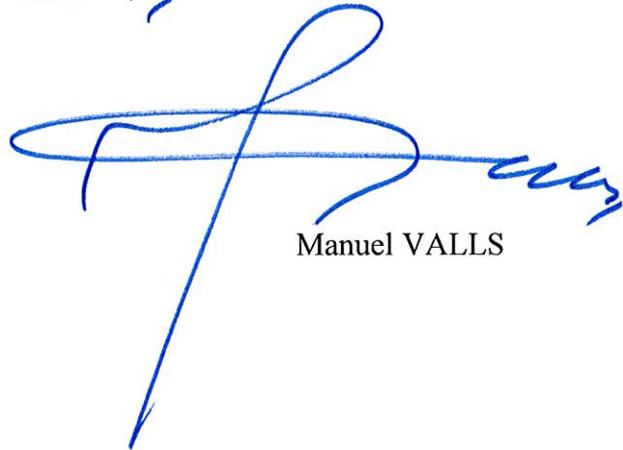
Le CESE devra dresser un état des lieux en s'appuyant sur les données disponibles, examinera les moyens mis en œuvre, notamment par le biais des politiques publiques -nationales ou locales- et en particulier l'application du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et s'interrogera sur les limites des dispositifs existants au regard des spécificités des collectivités d'outre-mer. Le CESE devra aussi s'attacher à analyser la gouvernance locale et mettre en lumière les différents partenariats de terrain.

Monsieur Patrick BERNASCONI
Président du Conseil Economique,
Social et Environnemental (CESE)
9, Place d'Iéna
75016 PARIS

Comptant plus particulièrement sur l'expertise développée par ses délégation aux droits des femmes et à l'Outre-mer, je souhaite que le CESE élabore un rapport et un avis sur *Combattre les violences faites aux femmes dans les collectivités d'outre-mer* avec pour échéance le premier trimestre 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bin 2017

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by 'VALLS' in a cursive script.

Manuel VALLS